



APPEL A CANDIDATURE - FONDS DÉPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN (FDAC) - SÉLECTION 2025

OBJET

Cet appel à candidature a pour objet l'achat d'œuvres d'artistes professionnels demeurant en Dordogne. Il est destiné à enrichir la collection du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC), constituée depuis 2002 par le Conseil départemental de la Dordogne.

Toutes les techniques sont représentées dans cette collection, peintures, sculptures, dessins, gravures, photographies, textiles, œuvres audio-visuelles, numériques, installations et autres techniques mixtes.

Ces nouvelles acquisitions, conservées et inventoriées, alimenteront des expositions organisées dans le département.

CONTEXTE

Le Conseil départemental de la Dordogne mène une politique active de soutien aux arts visuels, à travers notamment l'action de l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord. Il accompagne financièrement des lieux de monstration ou encore produit des expositions dans des lieux patrimoniaux majeurs afin de faire découvrir la création contemporaine.

Depuis sa création, la collection du FDAC s'enrichit tous les 2 ans et réunit aujourd'hui plus de six cents œuvres. Elle permet de composer des expositions thématiques, d'animer des projets d'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) sur tout le territoire de la Dordogne (sites patrimoniaux, communes, parcours établissements médico sociaux, établissements scolaires...) en partenariat avec l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord.

OBJECTIF DU PROGRAMME

- Soutenir et valoriser la création artistique départementale par l'achat d'œuvres,
- Organiser des expositions dans les sites patrimoniaux, les communes, les établissements médico sociaux, etc.,
- Sensibiliser les publics par l'organisation de rencontres avec les artistes et le développement de visites d'ateliers pédagogiques avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.), et auprès de publics spécifiques et/ou empêchés.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Résider et travailler en Dordogne ;
- Avoir le statut d'artiste professionnel (affiliation à l'URSAFF et n° de SIRET) ;
- Pouvoir témoigner d'une inscription (résidence, exposition...) dans les réseaux spécifiques de la création contemporaine ;
- Le Conseil départemental demandera aux artistes de céder leurs droits de représentation, d'exploitation et de reproduction de l'œuvre acquise.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque dossier doit être envoyé sous forme d'un dossier PDF unique et composé de :

- Une présentation de la démarche de l'artiste accompagnée de son CV ;
- Une note d'intention précisant les motivations pour intégrer la collection ;
- Les visuels de dix œuvres de moins de cinq ans, avec leurs notices descriptives :
 - o Titre ;
 - o Année de création ;
 - o Dimensions ;
 - o Technique(s) ;
 - o Prix unitaire.

Ayant vocation à être itinérantes, les œuvres proposées à l'achat doivent remplir les conditions suivantes :

Peintures, arts graphiques, photos, ... (œuvres en deux dimensions) :

- Taille maximum : 200 cm x 160 cm
- Poids maximum : 12 kg

Sculptures, installations, œuvres audio-visuelles, ... (œuvres en volume) :

- Hauteur maximum : 1,80 cm
- Poids maximum : 50 kg

SÉLECTION DES DOSSIERS

La constitution de la sélection 2025 s'effectuera suivant trois étapes :

1. La présélection des dossiers sera réalisée par une Commission Artistique et Technique (C.A.T.) composée de membres de la Direction de l'Archéologie, de la Culture et du Patrimoine et de l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord ;
2. Une visite d'atelier des artistes présélectionnés sera effectuée par des membres de la C.A.T. afin d'arrêter le choix de deux œuvres par artiste à proposer à la Commission d'Achat ;
3. La sélection définitive des œuvres sera effectuée par la Commission d'Achat dont la composition est la suivante :

Un collège d'élus :

- Le Président du Conseil départemental de la Dordogne ou son représentant ;
- Les élus de la 6^{ème} Commission Jeunesse, Education, Culture et Sports ;

Un collègue technique :

- *La Direction Générale Adjointe de l'Éducation, de la Culture et des Sports du Conseil départemental de la Dordogne ;*
- *L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord ;*
- *Des personnalités qualifiées du monde de l'art contemporain.*

Il sera demandé aux artistes d'apporter, la veille de la réunion de la Commission d'Achat, les deux œuvres sélectionnées. Celles-ci (achetées ou non) seront à récupérer le lendemain et à conserver jusqu'à la réception d'un courrier attestant du résultat.

Il sera convenu, par la suite, d'une date et d'un lieu de dépôt des œuvres acquises.

DÉPOT DES DOSSIERS

Les dossiers sont à envoyer **avant le 04 mai 2025, par courriel** à l'adresse suivante : cd24.culture@dordogne.fr sous forme d'un dossier PDF unique.

RENSEIGNEMENTS

Service de l'Action Culturelle :

M. Jean-Philippe TEYSSIERAS (Médiateur Arts Visuels)

jp.teyssieras@dordogne.fr

06 48 37 41 16